

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---:---:---:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---:---:---:
MINISTRE DES FINANCES
& DU TRAVAIL

---:---:---:
DIRECTION DU BUDGET

---:---:---:

) E C R E T

/-) N N E E 1962 N° 282 /PR/MFT-DB

---:---:---:

 E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;

VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 nommant les Membres du Gouvernement;

VU la loi organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959 notamment son article 44.

) E C R E T E :

---:---:---:

ARTICLE 1er.- Est approuvée la délibération n°62/4 du 12 Avril 1962 du Conseil Général du Sud-Est arrêtant le budget départemental exercice 1962 aux sommes ci-après :

- a) en recettes ordinaires : CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS TRENTE TROIS MILLE (178.033.000) francs
- b) en dépenses ordinaires : CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS TRENTE TROIS MILLE (178.033.000) francs
- c) en recettes extraordinaires : CINQUANTE ET UN MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE (51.950.000) francs -
- d) en dépenses extraordinaires : CINQUANTE ET UN MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE (51.950.000) francs.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES
& DU TRAVAIL

PORTO-NOVO, LE 3 JUILLET 1962
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

H. M A G A

VU : B. BORNA
Pr. LE MINISTRE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE absent,
Le Ministre du Commerce de l'Economie
et du Tourisme chargé de l'Intérim,

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER

AMPLIATIONS : P. DARBOUX
PR..... 20 MFT..... 1 D.B..... 5
JORD..... 1 MAID..... 1 C.Gal.S.Est 1